



En cas de deces de l'époux

Par **papillonbleue**, le **06/04/2008** à **20:26**

Bonsoir,rnrnPtite interrogation auquel je souhaiterais une reponse.rnJe connais un couple, lui a 76 ans et elle, 40ans, mariés bien entendu.rnLui est a la retraite , mais elle , elle n'a jamais travaillé de sa vie.rnrnSI ce Monsieur venait a deceder, de quoi son epouse pour vivre?rnA t'elle droit a quelquechose????rnQuels sont ces possibilités? aides? pension reversion? etc.....rnrnMerci de m'eclairer sur cette quesiton.rnrnDans l'attente.rnrnCordialement.

Par **Upsilon**, le **08/04/2008** à **15:40**

Bonjour et bienvenue sur notre site !rnrnEtant mariée, elle aura le droit à tout ce que peut prétendre un conjoint survivant... rnTout dépend du nombre d'enfant du mari (d'un précédent mariage et du mariage actuel). rnrnJe ne peux pas vous répondre sans ces informations.rnrnCordialement,rnrnUpsilon.

Par **papillonbleue**, le **08/04/2008** à **18:15**

Il a eu d'un precedent mariage 3 enfants.rnEt avec son epouse actuelle, 3 enfants.